CLIENTS DEPUIS LE TOUT DÉBUT



TABLE RONDE AVEC PHILIPPE VAN GOETHEM **SVR-ARCHITECTS**

Quels changements avez-vous constatés dans le secteur de la construction au cours des 30 dernières années et comment cela a-t-il affecté les missions et les responsabilités de l'architecte?

Les trente dernières années ont sans aucun doute été marquées par la révolution numérique. Selon nous, la numérisation a eu 3 conséquences majeures dans le secteur de la construction : la rapidité toujours plus grande des processus, l'accroissement de la complexité des projets et l'introduction des modèles BIM.

La numérisation implique que tout doit aller beaucoup plus vite. Recherche, création de documents, échange de données... L'ensemble du processus est accéléré, entraînant dès lors un risque de travaux incomplets et/ou moins précis.

La complexité des projets augmente également : dessiner quelque chose sur papier n'est pas comparable au travail effectué par des logiciels de dessin. Ces derniers offrent évidemment beaucoup plus de possibilités. Tout est permis, pour ainsi dire.

«Les nouvelles normes et les nouvelles lois doivent être suivies de près et être assimilées rapidement et durablement. En effet, elles relèvent de la tâche et de la responsabilité du concepteur.»

Ces dernières années, l'utilisation du BIM (création de modèles numériques) a fait son apparition. Ce qui demande une nouvelle expertise. Les archid.g.à.d. Philippe Van Goethem Jean-Pierre Van Liefferinge An Vervoort

tectes doivent l'acquérir s'ils veulent suivre le rythme dans le secteur de la construction.

L'augmentation significative de la règlementation est également caractéristique de ces 30 dernières années. Leur connaissance devient presque une spécialisation à part entière au sein d'un bureau d'architectes. Les nouvelles normes et les nouvelles lois doivent être suivies de près et être assimilées rapidement et durablement. En effet, elles relèvent de la tâche et de la responsabilité du concepteur.

Plus que par le passé, les motivations économiques prévalent de sorte que la qualité et le contenu de notre travail doivent s'y adapter. Le temps et l'argent jouent un rôle important. Les attentes des clients entrent parfois en contradiction avec les intérêts et les visions des décideurs et du personnel technique, l'architecte se retrouvant souvent entre les deux parties.

Les maîtres d'ouvrage sous-traitent souvent leur projet parce qu'ils ne disposent pas du savoir-faire technique nécessaire en interne. L'architecte doit alors collaborer davantage avec des intermédiaires et occupe dès lors une position différente. Les décisions sont parfois tardives puisque l'intermédiaire doit faire remonter l'information à son client, mais on attend de l'architecte qu'il aille de l'avant, qu'il respecte le délai imparti. Dans la pratique, les intermédiaires ne sont parfois rien d'autre que des boîtes aux lettres, ce qui a évidemment un effet néfaste important sur les contraintes calendrier du processus de construction.

La crise financière de 2008 a conduit à prendre des décisions sur le fil du rasoir. L'actuelle pandémie du COVID-19,

20 **PROTECT** qui a dominé l'année 2020, a également eu ses conséquences : le travail au bureau s'est transformé obligatoirement en télétravail. Le travail à distance a engendré des problèmes de coordination. Les moments de concertation au bureau ne sont plus aussi récurrents. La coordination en devient plus difficile, la vue d'ensemble plus complexe, et le risque que des travaux soient incomplets augmente. Le contrôle sur le chantier devient également beaucoup plus complexe.

La mise en place de concours pour remporter des projets crée des charges supplémentaires dans le chef des concepteurs. Pour le client, c'est un moyen idéal lui permettant de recueillir des idées sur le marché sans avoir à les payer. La participation à des concours est souvent synonyme d'élaboration de projets en peu de temps, mettre des idées sur papier sans pouvoir les développer suffisamment. Notamment parce que ces projets impliquent que l'on se fonde sur des informations insuffisantes, des données insuffisantes du client. Cela crée dans le chef du client des attentes qui ne seront peut-être jamais comblées. Souvent, il s'agit plus d'une vision, de l'esthétique, de l'intégration dans un environnement, du reflet des attentes que d'une véritable conception, mais le client en retire des promesses.

Les concours se déroulent parfois en plusieurs phases durant lesquelles une mini-compétition succède à la phase de sélection. Tout cela demande énormément de temps et de travail fourni sans aucune rémunération et sans aucune certitude de remporter le marché, sans «Ne serait-ce que parce que des tiers tels que les promoteurs et les contrôleurs de quantité et de qualité dictent la qualité des bâtiments alors que la responsabilité incombe au concepteur.»

parler de la certitude de se voir attribuer le contrat tout court.

De plus en plus d'entreprises du bâtiment sont dirigées par un actionnariat. Le caractère familial de l'entreprise disparaît progressivement. Ceci n'est pas sans conséquence dans le secteur de la construction. Les entreprises familiales ont tendance à rechercher des solutions lorsqu'un problème survient. Les entreprises axées sur l'actionnariat, chercheront plutôt, quant à elles, à déterminer quels sont les travaux supplémentaires qui pourraient être facturés, où une prolongation de délai pourrait être négociée, en cherchant des occasions d'offrir une qualité moindre pour le même prix.

Mais le monde de l'architecture évolue également : les idées innovantes sont parfois plus importantes que la technicité. La conception est principalement axée sur la créativité, alors que dans l'exécution, l'aspect technique prend de plus en plus d'importance.

L'élément de durabilité influencera sans aucun doute lui aussi le monde de la construction. Le concepteur doit dès la phase de conception, déjà prendre en considération certaines attentes futures, alors que ces attentes sont toujours incertaines. La conception doit pouvoir résister à l'épreuve du temps, sans que le concepteur ne puisse déjà déterminer quelles sont les exigences auxquelles elle devra répondre.

Le besoin d'une assurance RC spécialisée a-t-il augmenté ?

Il va sans dire que l'évolution décrite ci-dessus n'est pas sans conséquence sur les responsabilités de l'architecte. Ne serait-ce que parce que des tiers tels que les promoteurs et les contrôleurs de quantité et de qualité dictent la qualité des bâtiments alors que la responsabilité repose sur le concepteur. Malheureusement, l'assurance RC obligatoire de l'architecte est parfois utilisée de manière abusive afin de faire accepter certaines décisions. Ces modifications sont tout de même apportées - souvent pour des raisons budgétaires - et en augmentent la responsabilité du concepteur.

Pourquoi être resté fidèle à PROTECT ?

Parce que notre collaboration est bonne. La qualité de l'assistance et la réactivité créent un niveau élevé de confiance mutuelle. SVR connaît la valeur ajoutée de son assureur et PROTECT a confiance en son client.

> Auteur: Marijke Evens, Juriste d'entreprise







BULLETIN 21